



Conseil régional

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020

Rapport n° CR 2020-009 : Soutien à la sécurisation et à l'agrandissement des établissements pénitentiaires en Île-de-France

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article

Décide de mettre en place une stratégie régionale visant à faciliter et à encourager les peines alternatives à l'emprisonnement et à développer la formation professionnelle, l'accompagnement social, éducatif et sanitaire des personnes condamnées en Ile-de-France.

Exposé des motifs :

Favoriser les peines alternatives à l'emprisonnement, la formation et l'accompagnement des personnes condamnées

Les chiffres de l'observatoire des prisons montrent qu'aujourd'hui 61% des personnes condamnées à une peine de prison ferme sont réincarcérées dans les cinq ans. Des chiffres qui tombent à 32% pour une peine alternative à la prison comme le travail d'intérêt général ou le sursis avec mise à l'épreuve. Ils montrent par ailleurs que l'insertion professionnelle, sociale et familiale de personnes condamnées influence grandement les risques de récidive.

Alors que les moyens manquent cruellement aux personnels et aux structures qui assurent l'accompagnement socio-éducatif, l'hébergement et le suivi des sortants de prison et personnes condamnées en milieu ouvert, le Conseil régional doit mobiliser tous les leviers d'action à sa disposition pour agir en la matière.

Ainsi, pour lutter efficacement contre l'inflation de la population pénale et carcérale, c'est d'une politique pénale humaniste et raisonnée, visant à investir massivement dans la prévention, l'accompagnement et le suivi en milieu ouvert, dont notre société a besoin.

C'est d'abord en luttant contre la récidive par le soutien aux dispositifs de réinsertion, le développement des peines alternatives à l'emprisonnement et le renforcement de la formation professionnelle, de l'accompagnement social, éducatif et sanitaire des personnes condamnées que nous amélioreront véritablement la sécurité en Ile-de-France.

C'est le sens de cet amendement.

Eddie Aït

Maximé des
Gayets

Ghislaine Senée

Céline Malaisé